

CERTIFICAT
DE DEPOT D'ACTES DE SOCIETE

Greffie
du Tribunal de Commerce de
NIORT
18 rue Marcel Paul BP 8818
79028 NIORT CEDEX 9
SITE: www.greffe-niort.fr

Dépôt effectué par :

SAS 3L REMEDIATION
71 rue du Faubourg Charrault
79400 ST MAIXENT L ECOLE

SA EXCO POITOU CHARENTES
BP 520
86105 CHATELLERAULT

Numéro RCS : NIORT B 489 044 222

<20914/2006B00144>

Pièces déposées le 02/08/2007

Numéro : 2701238

Procès-verbal d'Assemblée du 19/04/2007

- Changement de Commissaire aux comptes titulaire
- Changement de Commissaire aux comptes suppléant

L/Le Greffier,



3L REMEDIATION

Société par Actions Simplifiée
au capital de 37.000 euros

Siège social : 71 rue du Faubourg Charrault – 79400 ST MAIXENT L'ECOLE

RCS Niort 489 044 222

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 19 AVRIL 2007

L'an deux mil sept, et le dix-neuf avril, à seize heures, les associés de la Société se sont réunis en assemblée générale ordinaire, au siège social, sur convocation du Président.

Chaque associé a été convoqué par lettre simple.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque participant à l'assemblée en entrant en séance, tant en son nom personnel que comme mandataire.

Monsieur Eric AZULAY préside la séance en sa qualité de Président de la société.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par le Président permet de constater que l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des associés :

- la feuille de présence à l'assemblée ;
- les copies des lettres de convocation adressées aux associés ;
- le rapport du Président ;
- le texte des projets de résolutions proposées à l'assemblée.

Puis le Président déclare que tous les documents et renseignements prévus par les statuts et la loi ont été tenus à la disposition des associés, au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée et que la Société a fait droit aux demandes de documents qui lui ont été adressées.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Remplacement des Commissaire aux comptes,
- Pouvoirs en vue des formalités.

Le Président donne lecture de son rapport ; puis il ouvre la discussion.

Un débat s'instaure entre les associés.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

CA

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, prenant acte de la démission du Commissaire aux comptes titulaire, Monsieur Jean-Pierre FEIBEL, et de la démission du Commissaire aux comptes suppléant, Monsieur Raymond THEVENET, décide de nommer en remplacement :

- ARIANE CONSULTING, 56 rue de Londres – 75008 PARIS, en qualité de nouveau Commissaire aux comptes titulaire ,

ainsi que :

- Monsieur Florent BELLIARD, 4 rue de la Neva – 75008 PARIS, en qualité de nouveau Commissaire aux comptes suppléant,

pour la durée restant à courir des mandats de leurs prédécesseurs.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

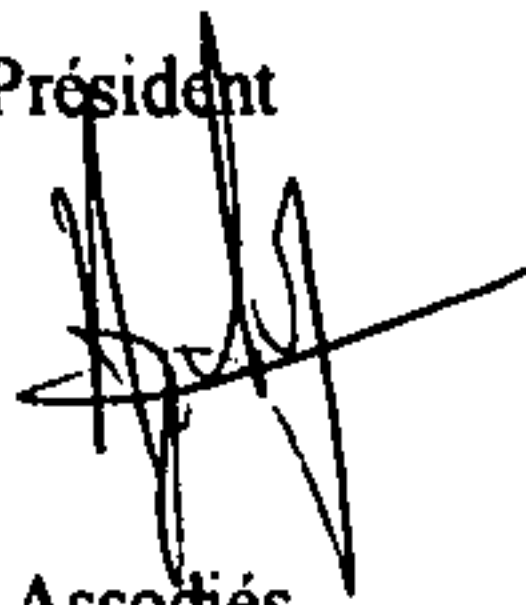
L'assemblée générale délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et les associés présents.

Le Président



Les Associés

